

Compte rendu de la communication de Catherine AUBERTIN
au séminaire interdisciplinaire de l'ORSTOM (1981).

(N)

Un exemple de développement industriel et régional : le programme
sucrier ivoirien.

ORSTOM.

Fonds Documentaire

N° : 2260, ex 1

Cote B

Présentation

Date : 31 DEC. 1982

En 1974, le Président Houphouët-Boigny effectue des tournées dans le Nord de la Côte-d'Ivoire. Les inégalités entre les régions Nord et Sud, régions qui recouvrent à peu près les zones de savane et de forêt, deviennent insupportables. Le revenu annuel par tête des habitants du Nord n'atteint pas le quart du revenu moyen national (1). Les choix d'investissement ont surtout jusqu'alors été consacrés au développement d'Abidjan et des productions forestières, bois, café, cacao puis huile de palme, qui constituent la majeure partie des ressources d'exportation. Plus de la moitié des salariés travaille à Abidjan, les migrations et l'exode rural dépeuplent la région de savane. La situation est politiquement dangereuse.

Parallèlement, on commence à chercher en dehors de l'économie de plantation, qui semble avoir atteint sa limite à son extension géographique vers l'Ouest, d'autres directions de développement. Après la création du port de San Pedro et du barrage de Kossou, on cherche à diversifier et à valoriser les richesses nationales. Dans cette optique "Plan", le choix se porte sur une production d'import-substitution qui, pour les "experts", a généralement le mérite de réduire les importations, de satisfaire la demande locale et de développer les exportations.

Les revenus tirés du café et du cacao ne cessent de croître (2). Par l'intermédiaire de la Caisse de Stabilisation et de Soutien aux Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) qui détient le monopole de leur commercialisation, les caisses de l'Etat sont pleines. La stabilité politique dont jouit la Côte-d'Ivoire lui ouvre toutes grandes les portes du crédit international.

S'il y a quelques difficultés à trouver des investisseurs (les Ivoiriens ne semblent toujours pas s'intéresser aux investissements productifs, les multinationales trouvent le coût de la main-d'oeuvre ivoirienne trop élevé... on songe à revoir le code des investissements...), il n'y en a aucune pour trouver des fournisseurs et des réalisateurs d'ouvrages "clés en main" d'autant plus que les systèmes d'assurances internationales (de type COFACE) leur assurent d'être payés en cas de défaillance du pays acheteur.

(1) 18.600 F CFA contre 51.200. L'écart s'aggrave si l'on considère le revenu strictement monétaire : 5.400 contre 39.900. (Chiffres de 1965).

(2) Gelées au Brésil, guerre en Angola, tout va concourir à améliorer encore l'excédent de la balance commerciale qui dépend essentiellement de l'exportation du café et du cacao bruts. Café et cacao représentent environ 50 % du total des exportations ivoiriennes en valeur.

En 1974, il y a spéculation et affolement sur le marché du sucre dont le cours atteint 300 F CFA, pour retomber à 50 F CFA, 6 mois après.

La canne à sucre peut être cultivée en savanes ; la Côte-d'Ivoire a importé en 1974, 52.500 tonnes de sucre d'une valeur de 5,8 milliards de CFA ce qui fait découvrir le sucre comme un produit idéal d'import-substitution ; tous les crédits sont disponibles, de même origine nationale que les réalisateurs, ils représentent 75 % des investissements. Les sucreries seront réalisées très vite (1) sous la direction de la SODESUCRE, Société d'Etat à capitaux 100 % ivoiriens créée en 1971.

Le sucre ivoirien sera produit sur grande échelle : complexes de 5.000 hectares d'une production de 45.000 tonnes en moyenne pour chaque complexe, emploi de hautes technologies, mécanisation poussée, irrigation générale, investissements initiaux supérieurs à 260 milliards de F CFA auxquels il faut prévoir 200 milliards supplémentaires sur 10 ans pour la gestion de la dette (2).

La consommation ivoirienne devrait d'abord être satisfaite par la production de Ferbê I et de Ferbê II, les quatre autres complexes devant travailler pour l'exportation jusqu'à ce que, à l'horizon 2000, toute la production soit absorbée dans l'espace national.

Les effets économiques

Les conséquences économiques sont classiques dans ce genre de grands projets : la valeur ajoutée nationale est presque négligeable. Ainsi, alors que les investissements initiaux dépassent 260 milliards, en 15 ans de période de croissance, la valeur ajoutée nationale cumulée atteint péniblement 72 milliards.

Le prix de revient du kilo de sucre est supérieur à 200 F CFA ainsi répartis en pourcentage :

| | |
|----------------------------------|---------|
| Produits pétroliers..... | 3,- % |
| Produits chimiques..... | 3,5 % |
| Pièces de rechange, entretien... | 5,- % |
| Emballage..... | 1,- % |
| Transport..... | 5,5 % |
| Salaires..... | 27,- % |
| Frais divers de gestion..... | 7,- % |
| Intérêts sur emprunts..... | 19,- % |
| Amortissements..... | 29,- % |
| | <hr/> |
| | 100,- % |

Le prix du marché mondial est estimé à 100 F CFA/kg.

(1) Le Président avait d'abord annoncé la réalisation de 10 complexes sucriers, ce chiffre sera rapidement ramené à 5.

Un complexe sucrier était déjà en service à Ferbessedougou, le premier sucre ivoirien a été produit par ce complexe en 1974-1975.

(2) A titre de comparaison, le BSIE, Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement est de 313 milliards en 1980.

Les chiffres que nous donnons sont des francs CFA courant 1980.

Le calcul des revenus directs et indirects de l'activité sucrière donne les résultats suivants pour les quatre traditionnels agents de l'Economie (1) :

| | |
|------------------------------|------|
| Etat (ivoirien)..... | 6 % |
| Ménages (ivoiriens)..... | 37 % |
| Entreprises (ivoiriennes)... | 9 % |
| Extérieur..... | 48 % |

c'est-à-dire que dans la fabrication d'un kilo de sucre de 200 F, l'extérieur touche 96 F.

En prenant en compte deux situations différentes, on peut mettre en évidence certains mécanismes d'échange.

1. Complexe marginal :

Ce complexe ne produit que pour l'exportation : rien n'est modifié localement. L'Extérieur achète 45.000 tonnes au prix du marché ; l'Etat ivoirien perd donc 100 F par kilo exporté. Les gains en devises résultant de la vente sont presque totalement épongés par le transfert vers l'Extérieur engendré par l'activité du complexe.

2. Complexe national :

Ce complexe produit pour le marché local où le prix est fixé à 300 F. L'arrêt des importations permet un gain en devises (45.000 t. x 100 F) mais crée un manque à gagner important par le non apport de la différence entre prix d'achat et prix de vente à la caisse de péréquation (45.000 t. x 160 F CFA).

Dans les deux cas, on constate que l'Extérieur a autant intérêt à vendre des usines à sucre que du sucre, ce qui remet en cause l'aspect indépendance nationale des politiques d'import-substitution.

AVANTAGES - COÛTS

| | <u>Complexe marginal</u> | <u>Complexe national</u> |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Etat | - 3.917 | - 5.153 |
| Ménage | + 3.416 | + 4.391 |
| Entreprises | + 833 | + 1.971 |
| Extérieur | - 114 | + 807 |
| Valeur ajoutée nationale | + 326 | + 1.209 |

(1) Une étude plus fine est bien entendu nécessaire. Ne sont retracées ici que les grandes lignes de l'étude, toutes les hypothèses ne sont pas présentées.

Les effets induits

Nous exposons le cas du complexe sucrier de Borotou.

Les retombées financières ne semblent pas apparentes : pas de "ville" autour du complexe, pas de création d'activités facilement identifiables par les comptes nationaux.

Quelques phénomènes apparaissent même comme négatifs au vu des statistiques : le nombre de contrats de cultures encadrées et les superficies recensées ont diminué, les habitants préférant se livrer au commerce que développer la production vivrière pour satisfaire la demande locale. Par contre, les cadres ivoiriens du complexe commencent à mettre en valeur, grâce aux facilités offertes par leurs postes, quelques plantations de riz.

Le complexe emploie 2.500 personnes dont environ 1.000 saisonniers. Il est intéressant de noter que pour la première fois en Côte-d'Ivoire on voit se dessiner un mouvement de migration des villes vers l'intérieur et du Sud vers le Nord. Ce mouvement concerne essentiellement le personnel permanent qualifié (en particulier les jeunes déscolarisés chômeurs). Concernant le personnel non qualifié saisonnier, on constate une très grande mobilité. Originaires de la proche région dans leur majorité, les saisonniers ne se représentent d'une campagne sur l'autre que dans une proportion de 20 %. Il semblerait que l'offre d'emploi accélère leur abandon de la terre et que leur premier contact avec le travail salarié à la SODESUCRE ne soit qu'un relais vers la ville. Les structures familiales, très contraignantes, semblent bouleversées et l'emploi à la SODESUCRE, bien que décidé par les aînés, est une occasion pour les jeunes d'échapper à leur tutelle.

La SODESUCRE est très handicapée au point de vue rentabilité par le programme social (écoles, routes, hôpitaux...) qui lui incombe. La gestion de type "Société d'Etat" doit être comprise également par le rôle social que la SODESUCRE doit remplir. Dans ces conditions, on peut se demander si une analyse strictement économique est bien apte à rendre compte du programme sucrier ivoirien. On peut simplement mettre en lumière un transfert de l'Etat (par le biais de la Caisse de Stabilisation, c'est-à-dire des revenus du café) vers l'Extérieur et vers les ménages du Nord.

Un circuit sur le marché national et international

Le programme sucrier est presque totalement financé par la Caisse de Stabilisation, elle-même alimentée par la commercialisation du café et du cacao. C'est cette même caisse qui devra subventionner le sucre ivoirien.

Cinq des six complexes ont été réalisés sans appel d'offres, c'est-à-dire sans passage sur le marché. Pour la vente du café, du cacao et du sucre, la Côte-d'Ivoire est bien obligée de passer sur le marché international, il semblerait que pour l'achat de biens d'équipement il en aille autrement.

Le circuit de financement du sucre passe trois fois sur le marché. Il serait intéressant de suivre les différentes étapes de création et de répartition de la valeur. On peut grossièrement proposer la représentation suivante :

Le planteur du Sud (qui utilise les manoeuvres voltaïques) vend à la CSSPPA sa production. Le prix est plus ou moins politique et permet depuis 15 ans une importante ponction étatique.

La Caisse vend sur le marché international, prix résultant de l'offre et de la demande ? En tous cas, à long terme : échange inégal, ponction de l'Etranger

La Caisse achète des biens de production à l'Extérieur mais on ne peut pas parler de marché, la "concurrence" marche à sens unique, c'est l'Extérieur qui assure le financement avec des prêts au taux du marché pour la plupart. L'Extérieur ne prend aucun risque, toute la valeur ajoutée de son activité est produite chez lui.

L'Etat ivoirien réalise par le biais d'une Société d'Etat sur les terres de l'Etat des plantations et des usines. Le paysan du Nord passe dans le circuit monétaire et dans une situation de salarié. Sa productivité, au regard des normes de production et de rentabilité occidentales est négligeable.

Le sucre est produit et vendu à perte sur le marché international grâce aux subventions de la Caisse. La fixation du prix dépend surtout des mouvements spéculatifs. C'est le planteur de café, le contribuable ivoirien et le consommateur de sucre ivoirien (qui paye le sucre trois fois plus cher que le cours mondial) qui vont financer l'activité sucrière.

Ouverture et discussion

L'"exercice de style" économique que constitue une partie de l'exposé utilise des méthodes (méthodes d'appréciation de projets, utilisation des agrégats de la comptabilité nationale...) et des concepts qui induisent fatalement des normes de rationalité économiques. Ces normes sont déjà difficilement applicables dans les économies occidentales, dans les économies dites "sous-développées" elles peuvent apparaître totalement extérieures à la perception de la réalité locale. Ainsi la rémunération d'un travailleur doit, en économie classique, être égale à sa productivité marginale afin de maximiser l'avantage de son travail pour la collectivité. Dans de nombreux plans de développement qui utilisent les méthodes de la programmation, la mise à un travail "moderne", c'est-à-dire salarié, d'un travailleur venant d'une exploitation familiale "traditionnelle" tournée vers l'auto-consommation, doit correspondre à un salaire de référence nul. En effet, la valeur marginale de la productivité du travailleur dans son village étant considérée comme nulle par la comptabilité nationale (sa production échappant au circuit monétaire), il ne devrait rien coûter à la collectivité de le "mettre au travail".

On pouvait s'étonner de ne pas trouver d'effets induits. Seuls les aménageurs et les économistes n'en trouvent pas. Il y a effectivement fuite en dehors des circuits couverts par la comptabilité nationale des salaires versés. Cette masse monétaire est souvent rapatriée au village où elle est rarement investie dans un secteur productif, ou dépensée sur place pour des achats de biens non répertoriés officiellement sur le territoire national (importance des fraudes douanières : les chaussures, les postes de radio proposés aux travailleurs n'existent pas toujours dans les statistiques des biens nationaux...).

Le programme sucrier ne semble pas répondre aux conditions établies par l'Economie pour être rentable. En fait, la notion même de rentabilité est discutable. Les normes de production n'obéissent pas à des lois rigides. Pour le même travail, 6.000 personnes sont employées à Ferbé I contre 2.500 à Borotou. Le sucre produit n'est pas commercialisé rationnellement et il est arrivé que l'on cesse la production faute d'aire de stockage. La notion de "compétence" qui ferait respecter les normes de rentabilité ne recouvre pas grand'chose lorsqu'il y a une dissociation sociale entre le revenu et le pouvoir qu'offrent un poste et le travail effectif exigé par le profil du poste. Le sens de l'intérêt général

qui devrait guider les décisions semble obéir à d'autres lois que celles qui régissent la science économique occidentale.

Le programme sucrier a permis au gouvernement ivoirien de resserrer autour de lui les notables du Nord et une couche de jeunes cadres employés dans les sociétés d'Etat. Ce qui apparaît comme "gaspillage" doit être considéré comme une forme de redistribution qui trouve sa justification dans l'équilibre social ivoirien.

=====

Concernant le développement du Nord ivoirien :

C. AUBERTIN

- Histoire et création d'une région "sous-développée".

Le Nord ivoirien.

Abidjan, Centre Orstom de Petit Bassam

Mai 1980 - 97 p. multigr. ; cartes, tableaux.

- L'industrialisation régionale volontariste . Notes sur le programme sucrier ivoirien.

Abidjan, centre Orstom de Petit Bassam

Juillet 1980 - 187 p. multigr. ; cartes, tableaux.

- Communication aux premières journées de géographie de Côte d'Ivoire.

Abidjan, Centre Orstom de Petit Bassam

Février 1980 - 10 p. multigr. + annexes.